



## **Communiqué commun de la FNPOS CGT et de la FEC FO Sur le dispositif « Contact tracing » dans le cadre du Covid-19**

Les Fédérations CGT et FO tiennent, dans le cadre des réunions organisées avec les Directeurs des Caisses nationales de Sécurité sociale, à signifier aux Directeurs généraux de la CNAM et de la CNAV leur totale opposition à la mise en place des « brigades covid19 » pour les raisons suivantes :

- Ce dispositif est contraire aux missions de la Sécurité sociale, dont le rôle n'est pas de ficher les assurés sociaux en fonction de leur maladie, ni d'établir des listes des personnes ayant été en contact avec des malades.
- Ce dispositif remet en cause le secret médical et le secret professionnel.
- C'est un coup de force, réalisé au mépris des règles les plus élémentaires du droit du travail. Les élus des CSE sont consultés alors que les dispositions réglementaires dérogatoires autorisant la mise en place de cette opération ne sont même pas encore adoptées.
- C'est la voie ouverte à la déréglementation du temps de travail des employés et cadres des organismes alors que vous nous aviez affirmé lors des dernières réunions de branches que le recours au travail du dimanche n'était pas envisagé.
- Les agents de la Sécurité sociale ne sont pas responsables des défaillances et du refus du gouvernement d'organiser un dépistage systématique.

**Les Fédérations CGT et FO s'opposent à la réquisition des agents de Sécurité sociale pour tracer et lister les assurés sociaux.**

**En conséquence, les Fédérations FO et CGT appellent tous les agents à refuser de s'inscrire dans les « brigades du covid19 ».**